

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 mars 2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	14

Vote	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 25 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 mars 2024.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, SAINTURAT-NIEL Corinne, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

**Excusé(s)** : MMES BALANGER Laurence, DILLET Sabrina, NERAUDEAU Delphine, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 29 MARS 2024

Et publication ou notification le :

29 MARS 2024

A été nommée secrétaire : Mme Stéphanie THIBAUD

**2024\_03\_13 -- SYDEV : programme annuel de rénovation éclairage public 2024**

Nous avons reçu du SYDEV la convention annuelle pour les travaux de rénovation de l'éclairage public comprenant :

- Les travaux programmés au titre de l'année 2024,
- Les éventuels travaux de rénovation issue des visites de maintenance 2024.

Montant des travaux HT : 4 000 €

Taux de participation du SYDEV : 50 %

Montant de la participation communale : 2 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

Accepte la convention n° 2024.ECL.0081 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage – Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2024 (N° de l'affaire : L.RN.189.24.002).

Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29 MARS 2024

Le Maire,

Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,  
Stéphanie THIBAUD

